

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 26 novembre 2007

CP 07/11-26

RESTRUCTURATION DU COLLEGE PAYS DE SERRES A LAUZERTE DEVOLUTION DES MARCHES DE TRAVAUX

I – RAPPEL DU CONTEXTE

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme prévisionnel d'investissement relatif aux collèges publics, l'Assemblée Départementale en sa séance du 14 novembre 2002, a approuvé la restructuration du collège Pays de Serres à Lauzerte ainsi que le programme de travaux décliné en cinq phases dont le coût prévisionnel a été estimé à 1 443 300 € TTC.

Deux délibérations de l'Assemblée des 10 février 2005 et 16 février 2006 ont respectivement approuvé les autorisations de programme de 300 000 € et 310 000 €, soit 610 000 € pour les phases 1 et 2 de cette opération.

Par délibération en date du 1er mars 2007, l'Assemblée Départementale a décidé :

- de modifier la programmation initiale de cette opération en créant une phase supplémentaire relative à la restructuration du bâtiment externat avec une autorisation de programme de 490 000 €,
- d'actualiser l'autorisation de programme de la phase 1 en la portant de 300 000 € à 394 800 €.

Enfin, par délibération du 31 août 2007, la Commission Permanente a validé la réactualisation du coût des phases 1, 2 et 3 ainsi que l'échéancier de paiement à hauteur d'un montant total de 1 189 700,00 € TTC.

II – OBJET DE LA PRESENTE DELIBERATION

La présente délibération a pour objet d'attribuer les marchés de travaux relatifs à la réalisation des phases 1, 2 et 3 du programme de restructuration du collège Pays de Serres à Lauzerte à savoir :

- Restructuration du bâtiment externat avec la réfection des terrasses et des façades ainsi que le remplacement de menuiseries extérieures.

La réalisation de cette opération ayant été confiée à la Sémateg par contrat de mandat en date du 16 mars 2007.

III – PRESENTATION DES MARCHES

Dans le cadre de l'exécution du programme de travaux relatif à la réalisation des phases 1, 2 et 3, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 29 octobre 2007, a décidé d'attribuer les marchés selon les conditions ci-après définies :

LOT	Nature des travaux	Attributaire	Offre de base (H.T)	Options (H.T)	Total (H.T)
1	Gros oeuvre	ETC (82)	63 464,06 €	28 470,88 €	91 934,94 €
2	Etanchéité toitures terrasses	TURBO (82)	40 386,75 €		40 386,75 €
3	Menuiseries extérieures métalliques	ALUFER (82)	200 990,00 €		200 990,00 €
4	Plâtrerie - Isolation-Faux plafonds	DESCOULS (82)	39 263,45 €		39 263,45 €
5	Menuiseries bois	DUFORETS (82)	64 887,80 €		64 887,80 €
6	Electricité sécurité	FAUCHE (82)	134 650,00 €		134 650,00 €
7	Sanitaires– Chauffage & VMC	QUERCY CONFORT (82)	204 084,93 €		204 084,93 €
8	Revêtement sol dur	JOFRE ENTREPRISE (82)	13 223,43 €		13 223,43 €
9	Peinture ravalement	PINTO (82)	82 883,94 €		82 883,94 €
TOTAL H.T			843 834,36 €	28 470,88 €	872 305,24 €

Ainsi, le montant total des marchés s'élève à 872 305,24 € HT soit 1 043 277, 07 € T.T.C.

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir délibérer et, le cas échéant :

- dire que l'exécution des travaux sera confiée aux entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres ;
- m'autoriser à signer les marchés correspondants et autoriser, à cette même fin, le président de la Sémateg agissant en qualité de mandataire.

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 26 novembre 2007

CP 07/11-26

**RESTRUCTURATION DU COLLEGE PAYS DE SERRES A
LAUZERTE
DEVOLUTION DES MARCHES DE TRAVAUX**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la délibération de l'Assemblée du 14 novembre 2002 approuvant la restructuration du collège Pays de Serres à Lauzerte ainsi que le programme de travaux décliné en cinq phases,

Vu la convention de mandat conclue avec la Sémateg le 16 mars 2007 pour la réalisation des phases 1, 2 et 3 du programme de restructuration du bâtiment externat avec la réfection des terrasses et des façades ainsi que le remplacement de menuiseries extérieures,

Vu la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 29 octobre 2007,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Prend acte que l'exécution des travaux relatifs aux phases 1, 2 et 3 sera confiée aux entreprises suivantes retenues par la Commission d'Appel d'Offres :

LOT	Nature des travaux	Attributaire	Offre de base (H.T)	Options (H.T)	Total (H.T)
1	Gros oeuvre	ETC (82)	63 464,06 €	28 470,88 €	91 934,94 €
2	Etanchéité toitures terrasses	TURBO (82)	40 386,75 €		40 386,75 €
3	Menuiseries extérieures métalliques	ALUFER (82)	200 990,00 €		200 990,00 €
4	Plâtrerie - Isolation-Faux plafonds	DESCOULS (82)	39 263,45 €		39 263,45 €
5	Menuiseries bois	DUFORETS (82)	64 887,80 €		64 887,80 €
6	Electricité sécurité	FAUCHE (82)	134 650,00 €		134 650,00 €
7	Sanitaires– Chauffage & VMC	QUERCY CONFORT (82)	204 084,93 €		204 084,93 €
8	Revêtement sol dur	JOFRE ENTREPRISE (82)	13 223,43 €		13 223,43 €
9	Peinture ravalement	PINTO (82)	82 883,94 €		82 883,94 €
TOTAL H.T			843 834,36 €	28 470,88 €	872 305,24 €

Ainsi, le montant total des marchés s'élève à 872 305,24 € HT soit 1 043 277, 07 € T.T.C.

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département, les marchés correspondants et autorise, à cette même fin, le Président de la Sématég agissant en qualité de mandataire.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,